

EPARGNE MONETAIRE THALES - PART B

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2026

MONÉTAIRE STANDARD ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **115,8133 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/04/2026**
Actif géré : **324,98 (millions EUR)**
Indice de référence : **100% ESTR CAPITALISE (OIS)**
Type de VL Monétaire : **VL variable**

Objectif d'investissement

Vous investissez dans des instruments du marché monétaire (certificats de dépôts, billets de trésorerie, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif de gestion du FCPE est de vous offrir une performance égale à l'€STR capitalisé après prise en compte des frais.

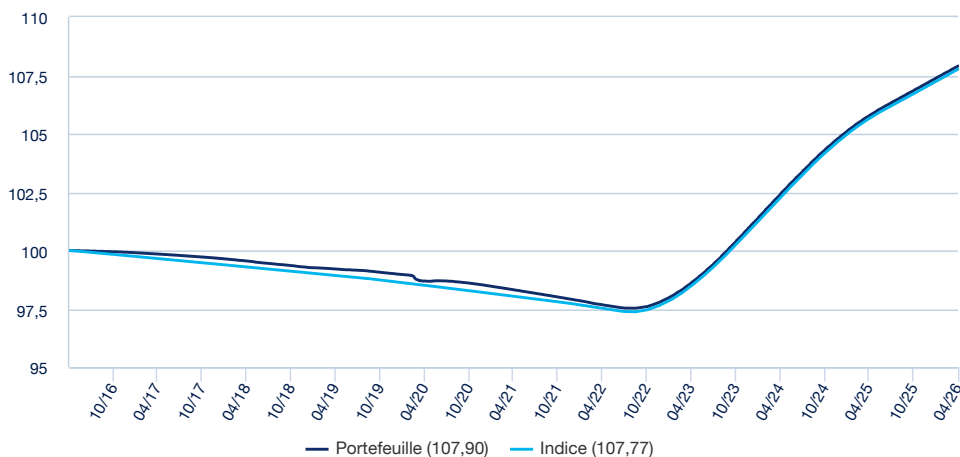
Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **FCPE**
Date de création de la classe : **24/12/2007**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Durée minimum d'investissement recommandée : **1 Jour**
Particularité : **Non**

Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 Jour.
Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Volatilité (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,04%	0,13%	0,24%
Volatilité de l'indice	0,01%	0,12%	0,23%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	31/12/2025	31/03/2026	30/01/2026	30/04/2025	28/04/2023	30/04/2021	29/04/2016
Portefeuille	0,65%	0,17%	0,48%	2,02%	9,46%	9,75%	7,90%
Indice	0,65%	0,16%	0,48%	2,00%	9,45%	9,92%	7,76%
Ecart	0,00%	0,01%	0,00%	0,02%	0,01%	-0,17%	0,14%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	2,24%	3,77%	3,29%	-0,07%	-0,63%	-0,49%	-0,28%	-0,38%	-0,25%	-0,10%
Indice	2,24%	3,80%	3,28%	-0,02%	-0,49%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%
Ecart	0,01%	-0,02%	0,01%	-0,06%	-0,14%	-0,02%	0,11%	-0,02%	0,11%	0,22%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

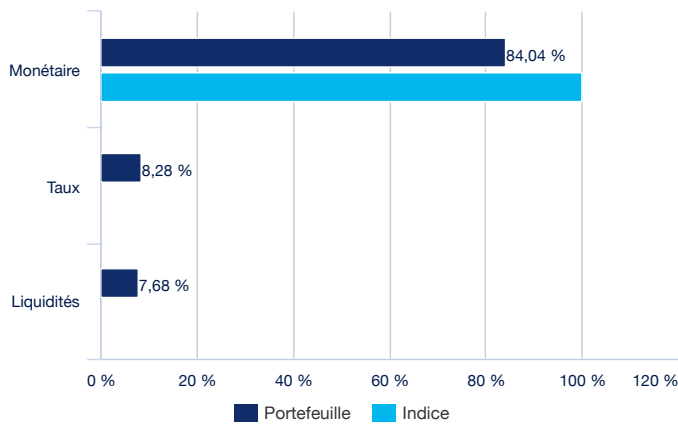
MONÉTAIRE STANDARD ■

Commentaire de gestion

Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de dépôt et de la facilité de prêt marginal de la Banque Centrale Européenne sont respectivement à 2,15 %, 2 % et 2,40 %, depuis le 11 juin 2025.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)



Principales lignes en portefeuille (Source : Amundi)

Ligne	Portefeuille (%)
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT	41,47%
AM EURO LIQUIDITY-RATED RESP	27,78%
BFT AUREUS ISR	23,06%

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



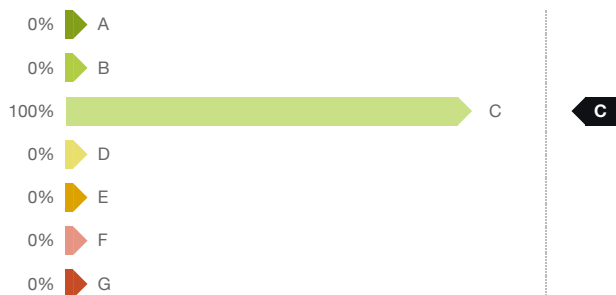
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

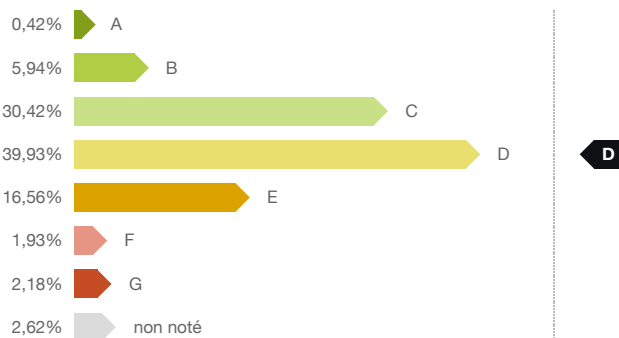
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille³



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	C
Gouvernance	D
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG¹ (Source : Amundi)

% du portefeuille noté ESG ²	100%
---	------

¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.